



Communiqué de presse / Mardi 17 octobre 2023

***Poursuite des discussions quant à la réforme RUAMM
& retrait de la déclaration de manifestation***

Vendredi 13 octobre, une déclaration de manifestation avait été déposée à titre préventif pour le mercredi 18 octobre. À l'issue d'une nouvelle session matinale de discussions, ce jour, avec l'Éveil Océanien, l'UC-FLNKS et l'UNI-Palika, les représentants d'**Agissons Solidaires** ont considéré qu'il convenait de poursuivre ces discussions et d'annuler la mobilisation envisagée ce mercredi. Il reviendra demain aux élus du Congrès de se positionner favorablement ou non en faveur du vote de la loi du Pays susceptible d'entériner le cadre général d'une réforme du RUAMM.

En effet, les différentes récentes sessions de travail (12, 13 et 17 octobre) ont permis de dégager des premiers éléments de compromis et de consensus. Plusieurs amendements, déposés ce jour au Congrès, viendraient ainsi compléter ou amender les dispositions initiales des textes, suivant ainsi plusieurs recommandations ou propositions d'**Agissons Solidaires** :

- Le titre de la loi serait modifié. Celui-ci ferait désormais référence à la « modernisation » des taux de cotisation en lieu et place d'une « homogénéisation » de ceux-ci ; cette modification laisserait la porte ouverte aux discussions en cours ;
- l'article 7 relatif à la suppression de la RBS et des abattements de charges au titre des secteurs aidés, prévue initialement fin 2023, serait abrogé pour laisser place à un engagement de réformer ces dispositifs. À ce propos, **Agissons Solidaires** s'engage à participer à ces travaux dès à présent ;
- De manière complémentaire, un amendement viendrait préciser que l'abattement de charges sociales pour les secteurs aidés devrait être plafonné à un seuil de 36 SMG annuels. Au-delà, les dispositions d'abattement seraient abrogées.
- Des amendements viendraient intégrer différents éléments relatifs à des économies de dépenses de santé ;

Ces avancées, si elles sont confirmées, seraient la manifestation d'un dialogue pleinement engagé. Celui-ci devra impérativement se poursuivre dans les tous prochains jours pour trouver un consensus quant aux points qui achoppent encore ou quant à des propositions qui demandent consolidation.

Toutefois, si ces discussions sont positives, elles ne doivent pas nous faire oublier notre obligation de conserver une attitude de stricte vigilance quant à la prise en compte des attentes des travailleurs indépendants.

Il conviendra notamment de veiller, lors du travail sur les Délibérations, qui vaudront application de la Loi du Pays, à ce que les taux de cotisation des Travailleurs Indépendants prennent en compte le caractère spécifique de leur statut et soient soutenables.

Agissons Solidaires reste pleinement mobilisé et attentif à l'évolution des discussions à venir.

Contacts presse : Chloé Leroux (+687) 97 34 83 & Vincent Nebois (+687) 84 54 11